

QUI VA PAYER LA CRISE ?

Christian SAUTTER

mercredi 25 novembre 2009

La crise n'est pas finie puisque le chômage continue de monter dans la plupart des pays développés, mais les économistes et les sociologues réunis par la Fondation France-Japon de l'EHESS se sont déjà demandé qui allait en payer la facture.

Pour les sociologues, la réponse est claire : ce sont les pauvres et les travailleurs précaires qui en sont, d'ores et déjà, les victimes principales. La pauvreté a crû au Japon et il n'y a que 43 emplois disponibles pour 100 demandeurs. Le chômage est monté à 5,3%, ce qui est élevé pour l'archipel, et il fluctue depuis la rentrée, en raison d'un soupçon de reprise, due probablement au dynamisme de la Chine toute proche. Cette Chine qui fait bande à part, où les autorités demandent aux banques de modérer leurs prêts à des entreprises qui investissent à tout va.

Les économistes se préoccupent de la façon dont sera épongée une dette publique qui a crû très fortement depuis un an, aussi bien au Japon qu'en France. Le seul point sur lequel ils sont d'accord, c'est qu'il faudra payer un jour et que, pour ce faire, il faudra augmenter fortement les impôts.

Aussi bien le professeur Doi que Xavier Timbeau estiment que la chasse aux dépenses inutiles ne donnera guère de résultat. Et c'est un point sur lequel je suis en désaccord avec eux. Le gouvernement Hatoyama a promis de réduire de 8% les dépenses inutiles pour financer des transferts utiles aux familles. Et il est vrai que l'État japonais ne peut couper rapidement dans le service de la dette qui consomme 40% du budget. Mais, au Japon et a fortiori en France, une réforme administrative profonde peut simplifier les rouages de l'État, décentraliser les compétences avec des résultats sensibles. La Suède et l'Italie l'ont fait durant les années 1990, en réduisant de plusieurs points de PIB le poids des dépenses publiques. Il n'y a aucune raison que d'autres pays démocratiques, Japon et France, en soient incapables. Dans notre cher pays, cela suppose de remettre en cause le sacro-saint statut de la fonction publique, de supprimer les services de l'État dont les compétences ont été transférées à des autorités locales, d'abolir les doublons de responsabilités entre collectivités territoriales, de concentrer l'argent public sur ceux qui en ont le plus besoin. Il est clair que, en France, on ne pourra revenir à l'équilibre uniquement en majorant les impôts qui sont déjà massifs.

Quels impôts augmenter ? Le débat a été vif entre les tenants de la hausse des impôts sur la consommation (la TVA) et les partisans de la majoration de l'impôt sur le revenu. Fondamentalement, il s'agit d'un choix politique, mais des arguments peuvent être échangés en faveur de l'une ou l'autre solution.

Commençons par la TVA. Son avantage est de toucher tout le monde et donc de rapporter beaucoup d'argent, puisque tout le monde consomme. Elle frappe aussi les importations et épargne les exportations, ce qui peut être utile quand l'euro est élevé et que les industriels locaux sont soumis à rude pression concurrentielle. Mais ces deux avantages sont tempérés par les deux inconvénients d'être injuste et dépressive. Injuste, parce que les pauvres consomment la totalité de leur revenu, tandis que les familles plus aisées mettent de l'argent de côté. Le poids de la TVA dans le budget des ménages diminue quand le revenu augmente : c'est ce que l'on appelle un impôt régressif. Régressif et dépressif : la consommation est le principal moteur de la croissance et donc de l'emploi, particulièrement en période de crise, où l'investissement des entreprises est prudent, et l'exportation difficile. Accroître la TVA quand une reprise timide pointe le bout du nez, c'est être assuré de retomber dans le fossé. Le Japon et la France l'ont vécu dans les années 1990 (hausse Hashimoto et Juppé). S'il faut un jour augmenter la TVA, il est nécessaire d'attendre que la croissance soit bien ancrée pour prendre un tel risque.

Toujours sur la TVA, le professeur Doi a fait un commentaire subtil. Il a souligné que les seniors japonais reçoivent des revenus de la collectivité et ne paient pas l'impôt sur le revenu pour la moitié d'entre eux. La TVA serait un moyen indolore de les faire contribuer à un système de solidarité dont ils sont les principaux bénéficiaires. Par ce biais, l'universitaire nippon aborde une question décisive autant que frappée de tabou : comment répartir durant les vingt prochaines années les charges de protection sociale entre les jeunes des générations creuses et les retraités du baby boom ! Ce sujet est aussi essentiel en France : il est difficile de penser que les jeunes pourront ou voudront subir en même temps la précarité de l'emploi, la charge de la dette héritée de leurs parents et les retraites de leurs grands-parents. Soit un équilibre sera trouvé, soit les plus qualifiés d'entre eux partiront travailler à l'étranger, où le fardeau est plus léger.

L'autre solution est de majorer l'impôt sur le revenu. Celui-ci a les avantages et les inconvénients symétriques de la TVA. Côté positif, il est progressif et prélève davantage sur les familles à revenu élevé que sur les familles modestes (la moitié des foyers français ne paient pas l'impôt sur le revenu). Il pèse sur l'épargne comme sur la consommation. Il assure, grâce au quotient familial, une redistribution des personnes isolées vers les familles ayant des enfants.

Mais l'impôt sur le revenu a l'inconvénient d'avoir une base étroite, ce qui implique d'instituer des taux très élevés pour avoir un rendement correct. L'accumulation des niches fiscales (dont on parle beaucoup et que l'on réduit peu) et la faible taxation des gains du capital en font un impôt

qui frappe surtout les cadres moyens et supérieurs. Et si les taux sont trop forts, il y a risque que les cadres (et les rentiers) franchissent la frontière pour trouver des cieux fiscaux plus cléments.

Michel Rocard a inventé la Contribution sociale généralisée (la CSG) qui touche, à taux faible, tous les revenus à la proportionnelle. Ce peut être un bon outil pour rabougrir les déficits publics.

Il y a d'autres terrains de chasse fiscale, dont on parle moins. Le premier est l'impôt sur le bénéfice des sociétés que le gouvernement Jospin (en fait Dominique Strauss-Kahn) avait majoré temporairement pour permettre à la France de satisfaire aux critères de l'euro. C'est aussi un impôt régressif qui frappe davantage les PME locales que les grandes entreprises multinationales, ayant à leur disposition de vrais boulevards d'évasion fiscale. À moins d'imaginer une improbable harmonisation fiscale à l'échelle de l'Europe, les marges de manœuvre sont, de ce côté, étroitement limitées.

Par contre, il existe un patrimoine qui ne peut franchir la frontière s'il est mécontent : les terrains et immeubles. L'impôt foncier est un impôt progressif, puisque le patrimoine croît avec le revenu (il faudrait évidemment en déduire les dettes des jeunes ménages accédant à la propriété). Il touche les particuliers comme les entreprises. Sa valeur croît avec le temps, particulièrement dans les grandes villes. Sa taxation ne pourrait qu'encourager les nombreux propriétaires de logements vacants à Paris à les louer à des étudiants ou à des jeunes ménages.

Cet impôt nourrirait les collectivités locales, auxquelles l'État transfère des charges économiques et sociales de plus en plus nombreuses. Rappelons-nous que les patrimoines fonciers de l'Église en 1789 et des féodaux japonais en 1878 ont financé deux Révolutions. Il ne s'agit pas de confisquer quoi que ce soit mais de faire contribuer le troisième facteur de production, la terre, aux côtés et partiellement à la place des deux autres facteurs que sont le travail et le capital. Le travail est déjà touché par les cotisations sociales, l'impôt sur le revenu et les taxes sur les consommations. Le capital est de nature gazeuse et s'évapore facilement. Reste la terre qui ne manque pas dans notre vaste pays.

C'est le moment de rappeler une excellente idée d'Edgar Pisani qui avait suggéré, durant les années soixante, un système d'une simplicité biblique pour éviter les sempiternelles arguties sur la valeur des terrains urbains et ruraux. Chaque propriétaire déclare la valeur de son bien foncier et paie l'impôt proportionnel en conséquence. Quand le bien change de main, soit par vente, soit par succession, l'État prélève toute la différence entre le prix de vente et le prix déclaré. Le choix cornélien pour le propriétaire foncier est de payer un impôt élevé sur la vraie valeur de son bien ou de sous-estimer celle-ci et de se faire confisquer la plus-value.

On comprend qu'une idée aussi géniale, qui économise les fonctionnaires et effraie les propriétaires, soit jusqu'à présent restée lettre morte.

Christian Sautter